

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°9/2023**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois février deux mille vingt-trois

Le **17 FEV. 2023**

Date de la séance du Comité syndical : dix février deux mille vingt-trois

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Didier BOUCHET, Jean-Luc CALMELLY, Michel CASTANIER, Serge CHAZALMARTIN, Hubert FONTAINE, Jean-Paul ITIER, Sébastien BLANC, Éric MALHERBE, Jean-Pierre NEPTALI, Benoit REVEL, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Christine VERLAGUET, dont en visioconférence : Patrick GAYRARD, Jean-Pierre COMBAL, Alain RAYNALDY.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Jacques BLANC (ancien Président), Marie-Hélène PRIVAT, Nathan LABIAU (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELLY

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2023

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe transcrites à l'article L2312-1 du CGCT imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires spécifiques, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend de plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Le syndicat mixte emploie à ce jour, cinq agents dont deux titulaires, auxquels ont été confiées notamment les missions suivantes :

1. L'activité des techniciens rivières :

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant est un outil de planification technique et financier d'actions d'entretien des rivières, défini sur une période prévisionnelle de 5 à 10 ans. Suite au volet consultation/concertation des acteurs (élus, partenaires techniques et financiers et représentants d'usagers) par le biais de questionnaires, réunions de commissions territoriales, rendez-vous individuels avec les communes et à la finalisation de l'état des lieux, le PPG cantalo-aveyronnais a été validé à l'unanimité lors du comité syndical du 20 décembre 2019. Les travaux sont entrepris dans le cadre de ce programme depuis 2020.

Pour le secteur lozérien, Comme indiqué par la délibération du 19 novembre 2021, le technicien rivière démarre une phase de diagnostic/concertation pour élaborer un nouveau Plan pluriannuel de gestion. Il sera appuyé en 2023, d'une technicienne embauchée au titre d'un volontariat territorial en administration.

2. Le Schéma d'aménagement et de Gestion des eaux, le Contrat de rivière et le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Lot

Direction/Animation du Contrat de rivière : Guillaume CANAR agent contractuel à temps complet depuis le 1^{er} juillet 2015,

Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : agent contractuel à temps complet depuis le 24 octobre 2022,

Paraphe : *E.P.*

page n° - 18 -

Secrétariat comptable : Valérie FAGES : mise à disposition par la commune de La Canourgue à raison de 4 heures/semaine.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui permet à l'échelle du bassin versant (*Lot amont*) de définir de manière concertée un équilibre entre les différents usages de la ressource en eau pour la préserver tant dans sa quantité que dans sa qualité et de prévenir le risque inondation.

La mise en œuvre concrète du SAGE (outil de planification sur 10 ans ou plus) nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière (outil opérationnel du SAGE). Adopté à l'unanimité en Commission de planification et en Comité de rivière, celui-ci a été signé par les partenaires le 12 février 2020 pour une durée de cinq ans.

L'année 2023 sera dédiée à la préparation du renouvellement du SAGE et du Contrat de rivière, de manière, notamment, à élargir ces dispositifs aux bassins versants du *Dourdou de Conques* et du *Lot* du confluent de la *Truyère* au confluent du *Dourdou*, et à développer des actions relatives aux pratiques agricoles (en faveur du zéro-phyto, de la résilience face aux sécheresses...) déterminantes pour la préservation de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Lot :

Le PAPI Lot a été labellisé le 13 décembre 2018 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Certaines opérations doivent être portées par le SMLD qui a la compétence GEMAPI (voir délibération n°10/2019).

La mise en œuvre du PAPI nécessite un suivi administratif et technique assumée en régie. Dans le cadre de ce programme, l'action relative aux diagnostics de vulnérabilité du bâti (n°501) est prévue avec l'appui de stagiaire(s). Un à deux stagiaires (pour des durées de 4 à 6 mois) sera(ont) recruté(s) à cette occasion.

- Suivi hydrologique de têtes de bassins versants :

Par délibération n°9/2019 du 5 mars 2019, le Comité syndical du syndicat mixte a autorisé la mise en place d'un suivi hydrologique de têtes de bassins versants. La première phase du projet (réalisation d'un pré-diagnostic et d'un état des lieux des sites) a été réalisée et se poursuivra en 2023 par la pose des dispositifs de mesures.

3. Investissement

Les dépenses et recettes en 2022 s'élèvent respectivement à 317 521,14 € et 273 765,56 €, soit un résultat de 43 755,58 €.

4. Structure et gestion de la dette

Par délibération n°16/2021, le Comité syndical du Syndicat mixte Lot Dourdou a autorisé le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 220 000 € permettant le préfinancement des opérations du Syndicat.

Il convient d'inscrire les dépenses et recettes à effectuer sur les opérations telles que résumées ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

LE COMITÉ SYNDICAL,

Le 17 FEV. 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Bureau du courrier

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 17 février 2023

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 16 février 2023

Le Président,

Eric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlld.fr

Le Président,

Eric PICARD

